

(6)

PARTENARIAT AFRIQUE-UE
SUR
LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

RAISON D'ÊTRE

Si le changement climatique affecte tous les pays, il faut s'attendre à ce que les pays les moins avancés et d'autres pays en développement vulnérables soient les premiers et les plus durement touchés. L'Afrique sera particulièrement touchée en termes de sécurité alimentaire, d'approvisionnement durable en eau et de phénomènes météorologiques extrêmes tels qu'inondations, sécheresses et risques de désertification. La situation économique et les moyens de subsistance d'un nombre croissant de communautés, de pays et de sous-régions d'Afrique continuent de se détériorer en raison de l'avancée du désert liée en partie au changement climatique et aux processus locaux de dégradation des sols.

Face à ces problèmes importants, l'Afrique et l'UE vont s'engager dans un partenariat prévoyant un dialogue, une coopération et des échanges sur l'adoption de mesures concrètes permettant de lutter contre le changement climatique, ainsi qu'un cadre effectif pour la tenue de délibérations sur une vision commune aux deux parties, qui soit étroitement liée à la proposition d'alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique. Ce partenariat tiendra compte d'initiatives africaines comme le programme ClimDev Afrique (Informations climatiques pour les besoins du développement en Afrique) et de la nécessité de mettre en œuvre et de continuer à développer les instruments liés au changement climatique, en particulier la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) de 1992 et le protocole de Kyoto, mais également la convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (UNCCD); il constituera par ailleurs un cadre intégré pour la coopération Afrique-UE sur le changement climatique.

Action prioritaire n°1 : Elaborer un programme commun sur les politiques à mener à l'égard du changement climatique et sur la coopération dans ce domaine

Objectifs

- Renforcer le dialogue et les approches communes, y compris au niveau multilatéral, concernant les défis que pose le changement climatique en Afrique, en Europe et dans le reste du monde, notamment en vue des négociations relatives à la conclusion d'un accord mondial global sur le climat pour l'après-2012;
- renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique et les moyens qui permettent d'en atténuer les effets négatifs.

Résultats escomptés

- Renforcement du dialogue Afrique-UE sur le développement, la mise en œuvre et la poursuite de l'amélioration des initiatives et des traités qui ont trait au changement

climatique, notamment en vue des négociations relatives à la conclusion d'un accord mondial sur le climat pour l'après-2012;

- prise en compte systématique du changement climatique dans les stratégies de développement nationales et régionales africaines, ainsi que dans la coopération Afrique-UE en matière de développement;
- renforcement de la capacité des pays africains à s'adapter au changement climatique et d'en atténuer les effets négatifs, notamment grâce à la gestion des risques climatiques et à une aptitude à faire face aux catastrophes liées au climat;
- amélioration des données, des méthodes d'analyse et des infrastructures disponibles pour la gestion des risques climatiques au niveau sectoriel, le suivi de la variabilité climatique et la détection des changements climatiques à l'aide de réseaux d'observation et de centres de service renforcés en Afrique;
- réduction des taux de déforestation et amélioration de la préservation des écosystèmes forestiers, accompagnées d'une amélioration des moyens de subsistance des populations tributaires de la forêt;
- augmentation des avantages que l'Afrique tire de sa participation au marché mondial du carbone et renforcement de sa capacité de négociation sur le marché international;
- amélioration de l'efficacité énergétique et de la capacité d'adaptation au changement climatique dans les économies africaines.

Activités

- Coordonner les approches définies pour les défis que pose le changement climatique en Afrique, en Europe et dans le reste du monde, notamment en vue des négociations relatives à la conclusion d'un accord mondial global sur le climat pour l'après-2012;
- établir des plans nationaux/régionaux d'adaptation au changement climatique, et soutenir la mise en œuvre du programme ClimDev Afrique;
- promouvoir et mettre en œuvre conjointement des technologies respectueuses de l'environnement, tout en améliorant le suivi des effets que le changement climatique a sur l'environnement;
- lancer des campagnes de sensibilisation aux risques de catastrophes naturelles liées au climat et de préparation à ces phénomènes, en particulier pour les communautés vulnérables;
- renforcer les capacités de surveillance et de prévision du climat;
- élaborer et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation et d'atténuation, notamment en ce qui concerne l'eau, l'énergie, la santé, l'environnement, l'agriculture et la sécurité alimentaire;
- prendre en compte le changement climatique dans la planification du développement de l'Afrique et dans la coopération Afrique-UE en matière de développement;
- renforcer les systèmes d'information pour la surveillance de la déforestation, soutenir la mise en place de mécanismes novateurs axés sur les résultats qui soient de nature à encourager la réduction des émissions dues à la déforestation et améliorer la gestion

durable des ressources naturelles;

- faciliter la participation des pays africains au marché mondial du carbone, notamment dans le cadre du mécanisme pour un développement propre;
- renforcer les capacités de négociation de l'Afrique;
- contribuer à des initiatives telles que l'Initiative européenne de renforcement des capacités (ECBI);
- promouvoir l'observation du climat, en particulier pour le continent africain, et renforcer les liens avec les systèmes mondiaux d'observation du climat.

Acteurs concernés

- Commission de l'UA/NEPAD, États africains et CER;
- Commission européenne et États membres de l'UE;
- autorités locales;
- secteur privé et société civile;
- organismes des Nations unies, BAfD et Système mondial d'observation du climat;
- instituts techniques régionaux comme le Centre Agrhymet et OSS (Observatoire du Sahara et du Sahel).

Financement

- Sources de financement appropriées selon leur domaine d'intervention respectif et leur adéquation aux objectifs et activités concernés, leur spécificité et leurs critères d'éligibilité, tels que le 10^e FED, l'IEVP et l'Instrument de financement de la coopération au développement, et programmes thématiques appropriés pour l'environnement et les ressources naturelles;
- contributions bilatérales des États membres de l'UE et des États africains;
- secteur privé et Banque africaine de développement;
- fonds relevant de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques/du protocole de Kyoto (Fonds pour les pays les moins avancés, Fonds spécial pour les changements climatiques et Fonds d'adaptation);
- alliance mondiale pour la lutte contre le changement climatique;
- fonds résultant de l'engagement politique pris à Bonn;
- Fonds mondial pour la promotion de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables (partage des risques et possibilités de cofinancement pour les investisseurs commerciaux et non commerciaux).

Action prioritaire n°2 : Coopérer dans la lutte contre la dégradation des sols et l'aridité croissante, notamment dans le cadre de l'initiative "muraille verte pour

le Sahara"

Objectif

- Lutter contre la désertification et améliorer les moyens de subsistance des habitants des pays des régions sahariennes et sahéliennes d'Afrique.

Résultats escomptés

- avancées dans la lutte contre l'avancée du désert et la dégradation des sols;
- amélioration des conditions microclimatiques et réduction de la dégradation des sols.

Activités

- Recenser les activités pertinentes de l'initiative "Muraille verte pour le Sahara" adaptées au contexte national et régional;
- améliorer la viabilité environnementale dans le cadre des accords régionaux et internationaux sur l'environnement;
- faire progresser la mise en œuvre de la convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification;
- améliorer les connaissances relatives à la dégradation des sols et à la désertification;
- maîtriser la dégradation des sols, promouvoir une gestion durable des sols en vue de la prise en compte des questions de gestion des sols dans les stratégies nationales de développement, y compris dans les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), et augmenter la productivité des sols et la production alimentaire;
- promouvoir une gestion intégrée des ressources naturelles et préserver la diversité biologique;
- s'attaquer, à tous les niveaux requis, aux problèmes que posent la dégradation des sols et l'aridité croissante afin de répondre aux besoins locaux, et tirer parti des efforts déployés et des succès obtenus sur le plan local et individuel;
- mener des actions de sensibilisation et faire en sorte que les populations contribuent davantage à arrêter de façon durable la désertification;
- définir et promouvoir d'autres modes de subsistance et systèmes de production pour les populations touchées par la désertification.

Acteurs concernés

- Commission de l'UA/NEPAD, États africains, CER et communautés locales;
- instituts et réseaux techniques régionaux;
- Commission européenne et États membres de l'UE;
- BAfD, société civile et autres acteurs intéressés.

Financement

- Sources de financement appropriées selon leur domaine d'intervention respectif et leur adéquation aux objectifs et activités concernés, leur spécificité et leurs critères d'éligibilité, tels que le 10^e FED, l'IEVP et l'Instrument de financement de la coopération au développement, et programmes thématiques appropriés pour l'environnement et les ressources naturelles;
- contributions bilatérales des États membres de l'UE et des États africains;
- secteur privé et Banque africaine de développement.